

S'LO

DATE DE CONVOCATION : 31 MARS 2025
DATE D’AFFICHAGE : 31 MARS 2025
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 17
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13
NOMBRE DE VOTANTS : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT

PRÉSENTS : M. CHARLEMAGNE, M. DUCROcq, Mme ROUSSELLE, M. VANPOPERINGHE, Mme BEYAERT, Mme BULTEL, Mme FENET, Mme MARQUANT, M. PERQUY, M. PLUMART, Mme QUESTIER. M. VERMEERSCH.

ABSENTS : Mme BECQUET (procuration à Mme BEYAERT), Mme BINET, Mme SCOTTE (procuration à Mme QUESTIER), Mme WUYTS.

N°2025/003 **BUDGET PRIMITIF 2025**

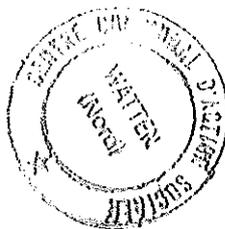
La Commission Administrative,

Après examen des propositions budgétaires du Président,

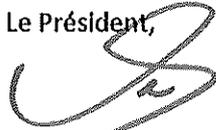
Et après délibération,

Vote, à l’unanimité, le BUDGET PRIMITIF 2025 conformément au document annexé à la présente.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.



POUR COPIE CONFORME
Le Président,


Daniel DESCHODT.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 VOTES :

Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2025

Présenté par Le LE PRESIDENT (1),
 A Watten, le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire
 A Watten, le 08/04/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
 Reçu en préfecture le 24/04/2025
 Publié le 07/07/2025
 ID : 059-265906479-20250408-2025_003-DE



LE MAIRE
 Daniel DESCHODT

BECQUET Bernadette	
BEYAERT Micheline	
BINET Rebecca	
BULTEL Geneviève	Bulotel Genevieve
CHARLEMAGNE Dominique	
DESCHODT Daniel	
DUCROCQ Joël	
FENET Monique	Fenet M.
MARQUANT Gésabelle	Marquant
PERQUY Didier	
PLUMART Alain	Plumart
QUESTIER Anne-Marie	Questier
ROUSSELLE Anne	
SCOTTE Sandra	Questier
VANPOPERINGHE Bernard	
VERMEERSCH Francis	
WUYTS Lydie	

Certifié exécutoire par Le LE PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Watten, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».